

**N° 7314<sup>9</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2018-2019

---

---

**PROJET DE LOI**

**portant transposition de la directive (UE) 2016/1148 du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2016 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union européenne et modifiant**

**1° la loi modifiée du 20 avril 2009 portant création du Centre des technologies de l'Information de l'Etat et**

**2° la loi du 23 juillet 2016 portant création d'un Haut-Commissariat à la Protection nationale**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(21.5.2019)

*Le Conseil d'État,*

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés, du 15 mai 2019 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**portant transposition de la directive (UE) 2016/1148 du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2016 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union européenne et modifiant**

**1° la loi modifiée du 20 avril 2009 portant création du Centre des technologies de l'Information de l'Etat et**

**2° la loi du 23 juillet 2016 portant création d'un Haut-Commissariat à la Protection nationale**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 15 mai 2019 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 10 juillet 2018, 27 novembre 2018 et 26 avril 2019 ;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 20 votants, le 21 mai 2019.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*La Présidente du Conseil d'État,*  
Agy DURDU

